

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.N° 3373/F.P.
-----Objet:
Crédit BO 50
Art.29B.-

Monsieur le Commandant,

ASTRIDA



1162

Subsidiairement à mon télégramme n°09305/F.P. j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me subdéléguer un crédit supplémentaire de 18.000 francs, pour me permettre d'imputer jusque fin décembre les dépenses à charge du crédit BO 1950, Art.29B. Cette augmentation de dépenses provient du fait que l'effectif du Détachement d'Astrida, qui était de 21 hommes a été porté à 29 depuis août 1950.-

D'autre part, j'ai été obligé d'acheter sur place les denrées qui normalement auraient dû m'être fournies par le camp d'Usumbura, notamment huile de palme, riz, farine de manioc.-

Les vivres ont subi en outre une hausse de prix très sensible.-

Le Chef de Détachement,
P.o.Le Commissaire de Police, CH.LEES,

Monsieur le Commandant des
Troupes du Ruanda-Urundi,
à USUMBURA.